ETIENNE DE CSÁKY

La question ruthène

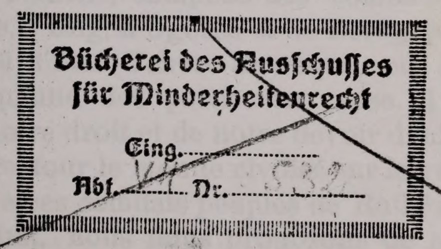
QUESTIONS DE L'EUROPE ORIENTALE

N° 7.

La question ruthène

PAR

le comte ETIENNE de CSÁKY



PARIS
H. LE SOUDIER
174-176. Bd St. Germain.

1920.

BUDAPEST
FERD. PFEIFER
Kossuth Lajos-u. 7.

Le pays et le peuple ruthène.

Le grand conflit a bouleversé le monde entier. Pour rétablir l'ordre et la paix, les représentants des Grandes Puissances se sont réunis pour arriver à des solutions durables et assurer aux peuples, si petits qu'ils soient le droit de libre disposition et les conditions élémentaires d'existence. Lorsque l'Entente a formé, sur les versants des Carpathes, le territoire autonome ruthène, composé des comitats de Máramaros, d'Ung, d'Ugocsa et de Bereg, pour l'adjuger à l'État Tchéco-Slovaque, elle n'a entendu qu'une des parties en cause. Il est donc de notre droit et de notre devoir d'informer à notre tour le monde civilisé sur la vraie situation de ces comitats peuplés de Ruthènes. Dans ce but, nous nous proposons de soumettre à la Conférence les faits que voici.

Le territoire autonome ruthène comprend, les comitats susmentionnés d'une superficie de 1,998 kilomètres carrés, dont 1.085,453

arpents cadastraux en forêts. Cette contrée est sectionnée par huit vallées principales affectant toutes la direction Nord-Sud, et séparées par des crêtes formant des lignes de partage des eaux et atteignant des altitudes de 800 à 1,900 mètres. Les voies de communication y sont rares et raides. Les vallées sont reliées à la Galicie par trois lignes ferrées et par cinq défilés. Les vallées des fleuves appartiennent au bassin de la Tisza.

Les quatre comitats en question ne s'ouvrent que sur la Grande-Plaine, car les huit vallées, séparées les unes des autres, qui forment cette contrée, courent du Nord au Sud, de sorte que ses voies ferrées ne relient pas directement ce pays à l'Ouest et à la Transylvanie, mais traversent d'abord le territoire hongrois. De plus, la frontière galicienne est formée par des montagnes. Les montagnes de cette contrée sont pour la plupart couvertes de forêts et il ne reste à la culture qu'un territoire d'une étendue de 825,865 arpents cadastraux.

Passons au peuple, facteur conférant à la contrée son caractère propre et sa vie spéciale. Le territoire autonome ruthène est habité par 42% de Hongrois et d'Allemands, 42% de Ruthènes et 16% de nationalités diverses. Il ressort de cette composition ethnique que ces peuples n'ont pas d'histoire distincte,

et que leur passé se confond avec celui de la nation hongroise. Aussi le peuple ruthène de Hongrie ne possède-t-il pas d'histoire spéciale, car le principe fondamental de l'histoire, la conscience nationale, lui fait défaut. Nous atteindrons donc le plus sûrement le but de notre exposé si, négligeant l'histoire de ces nationalités minoritaires, nous retraçons uniquement l'histoire de la contrée. Comme il ressort des documents émanés des rois hongrois Emeric, André II et Étienne V, en 1199, 1231, 1272, ce pays était jusqu'au milieu du XIII[e] siècle de population clairsemée, et pour ainsi dire inhabité. C'est en 1284 que les premiers Roumains ont fait leur apparition dans le comitat de Máramaros. Les Ruthènes s'y sont établis plus tard, en 1360.

La population autochtone était vraisemblablement composée de colons magyars et saxons dont nous retrouvons les traces aujourd'hui encore dans les villes dites „minières". Les Saxons seuls se sont assimilés aux Hongrois. Le diplôme du roi André III (en 1299) laisse entrevoir l'émulation apportée par les évêques catholiques transylvains André Egri et Pierre d'incorporer à leur évêché les nombreux fidèles catholiques, fixés dans le comitat de Máramaros. A en croire les chroniques russes, les Roumains s'établirent en 1299 dans la partie orientale du comitat de

Máramaros, et plus tard les Ruthènes ; comme ceux-ci appartenaient tous deux à l'Église grecque orientale et restaient dans son sein, les Roumains jusqu'à 1270, les Ruthènes jusqu'au milieu du même XIIIe siècle, il n'est pas douteux que les premiers colons de confession catholique romaine, cantonnés dans cette contrée, le long du bassin de la Tisza — jusqu'aux mines de sel, — sont les ancêtres de ces habitants catholiques romains des villes minières.

Les Ruthènes et les Roumains ne peuvent donc pas être autochtones dans ces contrées.

Au XIVe siècle, Louis le Grand, issu de la maison d'Anjou, permet à un groupe de Ruthènes, poursuivis par les Polonais, de venir se fixer en Hongrie. Sous la direction du prince Théodore Koriatovitch, ils s'établirent dans une partie des comitats de Bereg, d'Ung et de Máramaros. Il leur incombait la tâche de former la première ligne de défense, au milieu de cette ceinture, qui, conformément au système défensif d'alors, s'étendait le long de la frontière de l'État et restait inhabitée. Après la suppression de ce système de défense, tant les immigrés que les réfugiés, venus des pays voisins à flots toujours croissants pour se soustraire à la domination oppressive de la noblesse polonaise, se sont établis dans ces contrées inhabitées.

C'est de ces éléments que descend le peuple ruthène, dont le nombre atteint dans ces comitats, d'après le recensement de 1910, 306,533 âmes, tandis que le reste est dispersé soit dans les comitats contigus, soit à l'intérieur du pays.

Ces Ruthènes, du moins ceux qui vivaient en masse compacte, ont toujours su conserver leur langue, leurs coutumes, leur religion ; et loin de se séparer des Magyars, au point de vue national ou politique, ils se sont confondus avec ceux-ci dans une communauté de sentiments.

En récompense de leur bravoure et de leur patriotisme, beaucoup de ces Ruthènes furent anoblis par le roi Sigismond. Aussi les serfs ruthènes suivirent-ils fidèlement leurs seigneurs chaque fois qu'il s'agissait de défendre la patrie. Leurs évêques et le clergé ruthène furent de fidèles partisans des princes de Transylvanie et soutinrent leur politique nationale hongroise. En 1703, sous François Rákóczi, les Ruthènes furent les premiers à saisir les armes pour la défense de la liberté hongroise contre les tendances oppressives des Habsbourgs. Montant la garde devant la porte orientale de la Hongrie, ils contribuèrent efficacement à parer aux dangers qui menaçaient de ce côté. Pendant la guerre d'indépendance de 1848—1849, ils combattirent fidè-

lement aux côtés des Hongrois. Au cours des luttes actuelles contre la Russie, en dépit de l'active propagande russe, aucun cas de trahison ou de défection ne se produisit dans les régiments ruthènes. De plus, en automne 1914, lors des mêlées dont la commune de Nagyoroszka (comitat de Bereg) fut le théâtre, les paysans ruthènes de ce village ramassèrent les armes des soldats tombés et tinrent bon contre les forces russes écrasantes deux jours et deux nuits sans relâche.

Le peuple ruthène n'a jamais prétendu à une indépendance nationale, ne souffrant d'aucune pression capable d'éveiller dans son âme des aspirations semblables.

De nombreuses familles hongroises se sont assimilées aux Ruthènes. Peu à peu, les Ruthènes de Hongrie ont perdu le caractère national de leurs frères de Russie et se sont rapprochés des Magyars. Durant des siècles, Ruthènes et Hongrois vécurent côte à côte, liés par la communauté des sentiments et des intérêts et rattachés davantage les uns aux autres par les buts poursuivis en commun.

Voilà l'abrégé de l'histoire de ces quatre comitats. Dès la prise en possession de la contrée par nos ancêtres, les Ruthènes ont vécu politiquement dans le cadre constitutionnel de la Hongrie; depuis l'établissement de la Royauté, ils ont, comme les Magyars, pris

également part à la vie politique et administrative de ce pays. Des attaches politiques ne lièrent jamais les Ruthènes aux peuples slaves fixés sur le versant oriental des Carpathes, pas même sous le règne de Louis le Grand qui, acquérant la couronne de Pologne dont relevait la Galicie, réunit la Hongrie et la Pologne sous son sceptre. Au point de vue politique et économique, les Ruthènes de Hongrie suivirent une politique opposée à celle de leurs frères de race de la Galicie et de la Bukovine, car, en se ralliant aux Hongrois, le peuple ruthène s'orienta vers l'Occident, tandis que ses parents étaient emportés par le courant oriental. Pour juger ce que les Ruthènes de Hongrie ont gagné par ce choix, il importe de jeter un coup d'oeil sur leur civilisation. La vie intellectuelle des Ruthènes de Hongrie remonte au milieu du XVIe siècle, à l'époque de leur union à l'Église de Rome. Grâce au niveau élevé de la civilisation de cette Église, la vie religieuse de ce peuple fut dès lors dirigée, non comme antérieurement par des prêtres illettrés, mais par un clergé érudit. A partir de cette époque, l'instruction publique des Ruthènes prend un essor considérable. Dans ces quatre comitats, parmi les individus âgés de six ans au moins et sachant lire et écrire, la proportion des Ruthènes a, dans ces dernières années, atteint 23·2%,

tandis que les Hongrois y sont représentés par 56·7% et les autres nationalités par 20·1%.

Le connaisseur appréciera cet état de choses, qui marque un progrès sensible, vu le degré social où les Ruthènes se trouvaient avant d'être efficacement protégés par l'État Hongrois. De 1880 à 1916, le chiffre de la population ruthène s'élève à 24%, et le nombre de ses lettrés progresse de 4·7% à 12·2%. Au cours de l'année scolaire 1913—14, on a enseigné dans 567 écoles, dont 256 appartenaient à l'État et 311 aux diverses confessions. On compte en moyenne 58·6 enfants par maître d'école, ce qui prouve qu'il n'y a pas pénurie de personnel enseignant.

En 1918, les subsides versés par l'État aux écoles primaires s'élevèrent à 4.852,457 couronnes. De plus, l'État a dépensé 4 millions de couronnes par an pour les appointements des maîtres d'école, et les chiffres de secours payés par l'État au clergé catholique grec a atteint un million. A la grandeur des sacrifices consentis par l'État, on peut mesurer les difficultés qui s'opposent à la propagation de la civilisation chez les Ruthènes. En même temps, on peut se former une idée juste des efforts déployés par l'État pour vaincre les résistances et pour arriver à ces résultats, si modestes qu'ils soient. De ce qui précède, il ressort que l'état social arriéré des Ruthènes

n'est point dû à une oppression nationale ou intellectuelle. Au cours de notre exposé, nous mettrons à jour les causes qui ont provoqué ce retard dans le développement des Ruthènes. Déjà le grand nombre des écoles confessionnelles démontre le rôle considérable que joue la religion dans la vie de ce peuple.

Les Ruthènes appartenaient exclusivement à l'Église catholique grecque et la forte majorité en relève de l'évêché de Munkács. De leur établissement en Hongrie jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, ils furent adeptes de l'Église de Byzance et, entrant alors au sein de l'Église catholique grecque, ils se rapprochèrent davantage de la vie des Hongrois catholiques. Les Ruthènes ont toujours librement professé leur religion. Il y a environ dix ans qu'un mouvement schismatique, parti de la Russie et alimenté par de fortes sommes et par une propagande secrète, troubla la paix de ces comitats. En apparence, ce mouvement visait au rétablissement de la religion orthodoxe. Ses mobiles et ses ressorts étaient cependant essentiellement politiques, la religion orthodoxe reconnaissant le Tzar de Russie comme chef de cette Église. Si l'on pénètre dans l'âme de ce pauvre paysan ruthène, mû par le rouble russe et par des images religieuses représentant le Tzar, et qui, dans l'excès de

sa misère, croyait à la possibilité d'un secours confinant au miracle, il y a lieu de s'étonner de ce que les meneurs n'aient réussi que dans deux communes à fomenter des troubles insignifiants, dus au manque d'harmonie entre les habitants et leurs prêtres. Au cours du procès intenté aux schismatiques, le comte russe Bobrinsky fut, sous sauf-conduit, convoqué à Máramarossziget pour faire sa déposition. Il avoua que le mouvement entier était une machination habile de la politique russe. Si ce mouvement n'a pas revêtu de plus grandes proportions, c'est grâce à la communauté de sentiments existant entre les Ruthènes et l'État Hongrois. Mais après cette digression, abordons de nouveau l'étude relative à la population de ces quatre comitats.

D'après le recensement de 1910, on comptait sur les 236,611 habitants du comitat de Bereg, 56·6% de Hongrois et d'Allemands; 42·6% de Ruthènes, et 0·8% de nationalités diverses. Dans la population du comitat d'Ung, la proportion des Magyars et des Allemands était de 38·4%; celle des Ruthènes, de 38·1%, et celle des autres nationalités, de 23·5%. La répartition des nationalités dans le comitat de Máramaros, peuplé par 357,705 habitants, était: 31·5% de Magyars et d'Allemands; 44·6% de Ruthènes, et 23·9% de nationalités mixtes. Dans le comitat d'Ugocsa, les Magyars for-

maient 46·5%, les Ruthènes 37·5% et les diverses nationalités 16·0% de la population s'élevant à 91,755 habitants. Le chiffre total des habitants de cette contrée s'élève donc à 848,160, dont 356,533 Ruthènes, 135,783 de nationalités mixtes; le reste revient aux Magyars et aux Allemands. Les Allemands et les Hongrois sont, dans ce relevé, mentionnés ensemble, parce que, d'une part, ils vivent entremêlés, d'autre part, ils se sont assimilés les uns aux autres au point qu'il est impossible de distinguer l'Allemand du Hongrois. La quote-part des Magyars dans la population rurale atteint 33·4%, celle des Ruthènes 44·8%, celle des autres nationalités 21·8%. Dans la population urbaine, l'élément hongrois et allemand est représenté par 90·4%, l'élément ruthène par 4·1% et les autres nationalités par 5·5%. Parmi les 17,275 habitants de la ville de Munkács, on trouve 1,394 Ruthènes; parmi les 16,919 habitants de la ville d'Ungvár, 641 Ruthènes; parmi les 7,811 habitants de la ville de Nagyszőllős, 1,226 Ruthènes; finalement parmi les 21,370 habitants de la ville de Mármarossziget, 532 Ruthènes.

Conditions économiques.

Quant aux conditions économiques, le sol propre à l'agriculture couvre une superficie de 825,800 arpents cadastraux. La densité de

la population comparée à l'étendue des territoires habités et labourables atteint 86·4 habitants par kilomètre carré. Le sol du territoire ruthène ne suffit donc pas à pourvoir ses habitants, d'autant moins que les quatre produits principaux servant d'aliments, dans ces contrées montagneuses, ne se cultivent que sur 174,574 arpents cadastraux, le reste étant occupé par des prés, des vergers, des prairies artificielles et par des terrains dénudés. Ses forêts, couvrant un territoire non purement forestier et par conséquent apte aux autres genres de culture, forment 10°/₀ de la totalité des forêts. Si l'on réussissait à rendre ce terrain labourable, la densité de la population baisserait à 76·3 âmes par kilomètre carré, proportion dépassant encore de 11·7°/₀ la densité moyenne des contrées hongroises. Il revient un demi-arpent cadastral par habitant, tandis que, d'après les évaluations générales, un arpent de sol fertile suffit à peine à faire vivre un homme. Mais, dans ce cas même, la terre ne saurait nourrir ses habitants, car le rendement moyen de la récolte dans ces contrées montagneuses n'atteint que 60°/₀ de celle de la Hongrie. La production normale de cette contrée présente un déficit en grains de 308,476 quintaux; un déficit en pommes de terre de 4,012 quintaux; un déficit en oignons de 12,356 quintaux; enfin un déficit en choux

de 32,815 quintaux. La terre ruthène réclame impérieusement les produits de la plaine hongroise.

Les Ruthènes se procuraient jusqu'ici une partie considérable de leur subsistance en descendant dans la plaine pour y faire la récolte. Ils touchaient en nature leur salaire dont ils vivaient, eux et leurs familles, pendant l'hiver. Un nombre important de Ruthènes s'engageaient par l'intermédiaire de l'État pour une durée de six mois ou même pour la durée de la récolte, dans les domaines de la plaine. Les avantages présentés par ce système sont que la main-d'oeuvre ruthène est utilisée, que le salaire des ouvriers, payé en nature, leur permet de vivre, à eux et à leurs familles, durant l'hiver, et finalement que, passant de 6 à 7.000,000 de jours loin de leur pays, la consommation du pays se trouve allégée.

Industrie et mines.

En ce qui concerne l'industrie, en rapports étroits avec les produits naturels et miniers, il convient de constater que sur 70 établissements industriels existant dans cette contrée, 28 sont situés entre les frontières de langue ruthène. Dans ces établissements 1,774 ouvriers ruthènes sont employés. Les 28 établissements

mentionnés en occupent 1,399. Dans les quatre comitats en question 23·9% des ouvriers industriels et miniers sont Ruthènes, tandis qu'en deçà des frontières de langue, les Ruthènes forment 47·4% de la main-d'oeuvre, chiffre correspondant à 0·49% de la population totale ruthène. Par contre, 83% des Ruthènes s'adonnent à l'agriculture. Ces chiffres démontrent que le Ruthène n'a pas le goût du travail industriel. Parmi les 1,436 ouvriers des salines de Máramaros on ne rencontre pas un Ruthène. On a extrait des mines de ces contrées du sel, du fer, du cuivre; en outre, il existe un nombre assez important de carrières. Le seul métier répondant aux aptitudes et au goût de ce peuple est l'industrie domestique. Et le Gouvernement Hongrois a tenté de développer ces aptitudes par une action intense. Les entreprises industrielles n'ont employé les Ruthènes qu'aux travaux primitifs n'exigeant aucune qualification spéciale. Ils n'ont de préférence que pour le métier de bûcheron et de flotteur de bois. Le Ruthène ne peut donc être employé dans les grands établissements industriels autres que ceux qui s'occupent de l'exploitation des forêts. Celles-ci une fois abattues, les Ruthènes perdront leur gagne-pain te leur émigration en masse recommencera.

Commerce.

Le commerce des contrées montagneuses ruthènes se borne au trafic du bois et de ses dérivés. Le petit commerce écoule exclusivement des articles nécessaires aux besoins quotidiens de ce peuple montagnard. Le seul article de l'exportation est le bétail, vendu dans les foires de la plaine hongroise. Toutefois, les montagnards ruthènes ne s'occupent pas de l'engraissement du bétail qui est tout simplement nourri dans les pâturages des domaines de la Grande-Plaine et expédié à l'étranger. La grande richesse de cette contrée consiste dans les mines de sel du comitat de Máramaros dont l'État est le propriétaire et dont il contrôle la répartition.

Communications.

Le commerce est étroitement lié au système des voies de communication qui en sont les conditions essentielles. Il a été mentionné déjà que cette contrée est divisée, par les lignes de partage des eaux, en huit vallées s'ouvrant sur la plaine et indiquant la direction des voies de communication. Ces vallées sont reliées au bassin de la Tisza par la principale voie ferrée qui franchit à Kőrösmező la frontière de Galicie et dont les embranchements sont les voies

ferrées d'Użsok et de Lavoczne, partant de Bátyu, en desservant les villes d'Ungvár et de Munkács. Ces deux voies ferrées se dirigent vers la frontière, la première en longeant la vallée de l'Ung, l'autre les vallées des rivières Latorcza et Vicza. C'est précisément par là que des chemins praticables relient la Galicie à la plaine hongroise. Un coup d'oeil sur la carte suffit pour constater que tout commerce est entravé parce que cette région est séparée en même temps de l'Occident et de la Roumanie.

Banques et établissements de crédit.

Les quatre comitats en question sont pauvres en capitaux. Le nombre des établissements de crédit était de 95, celui des banques de 23 et celui des associations coopératives de 70. Le montant des actions versées s'élève à 725,000 couronnes dont 720,000 sont placées en Hongrie.

Rapports avec les Roumains.

Au point de vue géographique, les Ruthènes ont l'alternative de s'attacher: à l'Est, aux Polonais et surtout aux Ukraniens; à l'Ouest, aux Slaves; au Sud-Ouest, aux Magyars; au Sud-Est, aux Roumains. Mais la configuration géographique érige entre ces deux peuples

une muraille, — les hauts massifs de Radna et la chaîne de Kőhát, atteignant 1,500 mètres d'altitude, — que ne peuvent franchir ni la langue ni l'affinité des races.

Le manque de passages rend la communication impossible. Des différences de races et de langue séparent les Ruthènes des Hongrois au même titre que des Roumains. Pourtant à ces différences entre Ruthènes et Roumains vient s'ajouter encore un facteur plus décisif: la religion, les Roumains professant la religion grecque orientale. A part cela, ces deux peuples n'ont pas, pour les relier, de traditions communes, et leurs conditions économiques ne créent pas entre eux de dépendance mutuelle, puisqu'ils ont les mêmes ressources et manquent des mêmes produits. Ainsi la Roumanie possède du bois en abondance. Par contre, son industrie propre nécessite de grandes investigations. Sa main-d'oeuvre est aussi bon marché que celle des Ruthènes. Ses habitants, comme ceux des quatre comitats, sont contraints à des migrations périodiques pour subvenir à leurs besoins. La Roumanie ne peut donc ni fournir du travail à la main-d'oeuvre ruthène, ni approvisionner ces quatre comitats, en raison de l'augmentation de ses propres besoins et des difficultés de la communication. La Roumanie a également de grandes salines, de sorte qu'elle

n'aurait nul intérêt à exploiter les mines de sel gemme de Máramaros dans la même mesure que le ferait l'État hongrois au profit de la population ruthène et du pays entier. La Roumanie ne peut donc invoquer aucune nécessité économique pour justifier ses prétentions à ces quatre comitats. Cette annexion causerait le plus grave préjudice aux Ruthènes.

Rapports avec l'Ukraine.

Il en est de même des Ukraniens. La communauté de langue aurait été propre à rapprocher les Ruthènes des Ukraniens, s'ils n'étaient séparés par la chaîne formidable des Carpathes, interrompue seulement par quatre passages de 800 à 900 mètres d'altitude. Les obstacles naturels l'ont emporté jusqu'ici, l'emporteront sans doute dans l'avenir, sur les affinités linguistiques. Les rapports économiques et historiques entre ces deux peuples sont semblables à ceux qui existent entre les Ruthènes et les Roumains. Ruthènes et Ukraniens sont de plus séparés les uns des autres par la religion et par la langue. Aussi la question n'est-elle pas tranchée s'il existe un État Ukranien indépendant ou si ce territoire appartient à la Russie ou à la Pologne. Dans ces derniers cas, la question de l'annexion se trouverait compliquée par des considérations politi-

ques, qui, aussi bien en Pologne qu'en Russie et en Roumanie, envenimeraient le problème des nationalités. Les événements récents le prouvent suffisamment. Les Ruthènes de Hongrie ne peuvent donc trouver dans l'union avec l'Ukraine les conditions de leur existence. S'ils voulaient chercher une orientation économique et intellectuelle en dehors de la Hongrie, ils se seraient tournés, — ce qu'ils n'ont jamais fait, — vers Lemberg, Prague, Kiev et Saint-Pétersbourg.

Rapports avec la Tchéco-Slovaquie.

Quant à la Bohême qui, dans la pensée de l'Entente, devrait bénéficier de ces comitats, rien ne la lie à eux et tout l'en sépare : les conditions géographiques, la langue, la religion, le passé, enfin et surtout la volonté même du peuple ruthène.

Les vallées affectant la direction Nord-Sud ne vont pas vers Prague, sont difficilement praticables et impropres au commerce. La langue des deux peuples diffère au point qu'ils ne se comprennent pas. Les Ruthènes sont catholiques grecs, les Tchèques, en tant qu'ils ne sont pas hussites, sont adeptes de Rome. Ils n'ont aucune tradition commune, sinon que les Ruthènes ont combattu côte à côte avec les Hongrois les bandes hussites lors de leur irruption en Hongrie. Au point

de vue ethnique, ces peuples sont essentiellement différents. L'Entente même a compris cette disparité lorsqu'elle a déclaré l'autonomie de la contrée ruthène. Au point de vue économique, il est douteux que cette contrée puisse graviter vers Prague. Le sol de la Bohême fournit en abondance les matières premières dont elle a besoin, du bois, des métaux, etc. Mais sa situation géographique la met dans l'impossibilité d'exploiter, même si elle le voulait, les richesses naturelles des quatre comitats; et pour les alimenter, il lui faudrait recourir aux ressources de la Hongrie. Dans ce cas, la Bohême, n'étant qu'intermédiaire, ferait hausser les prix des denrées et aggraverait par là les conditions économiques tant des Hongrois que des Ruthènes. La Bohême n'est pas à même d'approvisionner, de ses propres moyens, la contrée ruthène, parce que la Bohême manque des produits naturels et alimentaires dont les Ruthènes de Hongrie ont besoin. Les quatre comitats, ne cultivant le maïs que dans les régions habitées par des Hongrois, sont astreints à l'importation de la majeure partie des céréales, surtout du froment et du seigle, et à une importation de 308,776 quintaux d'autres produits divers. En Bohême, la production en blé n'est que de 80 kilogrammes par tête, tandis qu'en Hongrie elle atteint 254 kilogrammes. Si nous totalisons

la production des deux principales céréales, froment et seigle, la quote-part individuelle dans la Hongrie mutilée monterait à 369 kilogrammes par tête; celle de la Bohême à 104 kilogrammes. Comme la consommation moyenne peut être évaluée à 200 kilogrammes par tête, la Hongrie seule serait à même d'exporter des céréales et de pourvoir aux besoins de la contrée ruthène.

Il a été mentionné plus haut que le peuple ruthène est inapte aux travaux industriels. C'est pour cette raison qu'il émigre dans la Grande-Plaine et en Amérique. Même si le capital tchèque réussissait à créer des industries dans le territoire ruthène, il serait obligé d'y importer — pour les raisons déjà mentionnées — des ouvriers tchèques, tandis que le Ruthène ne trouverait pas d'occasions de travail agricole en Bohême. De cette manière cette utile division du travail qui permettait jusqu'ici à la main-d'oeuvre hongroise plus qualifiée de chercher emploi dans les usines cesserait, tandis que les Ruthènes se plaçaient de préférence dans les exploitations rurales. Ajoutons à cela que les intérêts bohêmes et ruthènes sont opposés. Le capital tchèque n'a aucun intérêt à développer l'industrie dans les contrées ruthènes, parce qu'alors il se ferait concurrence à lui-même. Il ne pourrait tirer profit que de l'exploitation des forêts ruthènes.

Par contre, protégée par des droits de douane, la Hongrie serait à même d'exploiter efficacement les mines de fer et de cuivre et de donner essor à la verrerie et à la métallurgie ruthènes. En résumant, nous pouvons dire que rien ne lie les Ruthènes aux Tchèques. Ces deux peuples sont séparés par la nature et par l'histoire. Un rattachement de ces quatre comitats à la Tchéco-Slovaquie entraînerait à sa suite la ruine économique des Ruthènes de Hongrie, et aurait des conséquences politiques incalculables. Pour étayer la thèse tchèque, le président Massaryk a mis en avant le seul argument dont il disposait, c'est-à-dire le prétendu désaccord entre les Magyars et les Ruthènes, ajoutant que ces derniers n'avaient pas encore eu l'occasion de faire leur *credo* politique. Or, c'est justement pour cette raison que la Hongrie demande que les Ruthènes se prononcent sur leur propre sort. Un peuple non rompu à la politique répondra d'après ses besoins matériels et moraux. Et les aspirations du peuple ruthène vont vers la Grande-Plaine Hongroise, où aboutissent également ses chemins et ses voies fluviales. Si M. Massaryk prétend que la Bohême a besoin de la contrée ruthène au point de vue politique, nous lui donnerons raison. Mais alors il nous incombera la tâche d'élucider cette question, afin que le monde y voie clair et y voie juste.

Rapports entre Ruthènes et Hongrois.

Qu'il soit permis de poser cette question: Pour quelle raison arracher à la Hongrie cette petite contrée s'ouvrant uniquement sur la Grande-Plaine et dont les habitants vécurent toujours en harmonie avec les Hongrois? Une mesure pareille répondrait-elle aux principes de la paix? Et serait-elle de longue durée? Ce n'est guère probable. En raison du cours élevé de la monnaie tchèque, la Hongrie ne pourrait plus tirer ses provisions de bois de ce territoire ruthène autonome, mais elle se verrait forcée de recourir à l'Autriche. En outre, une barrière douanière empêchera des milliers de Ruthènes de descendre vers la plaine pour y chercher du travail agricole. Aussi, à défaut de semences, la Hongrie serait contrainte de cultiver, sur des territoires couverts jusqu'ici de céréales, des fourrages, ou bien, pour remédier au manque de bois, de boiser ces terres arables. Elle cherchera également à ramener les ouvriers des industries ruinées à la culture agricole. Dans ces conditions le paysan ruthène serait obligé, pour vivre, ou d'émigrer ou de changer, de force, l'état de choses arrêté par le traité de la paix, car la terre ruthène est bien aride et la superficie de son sol arable ne se laisse guère étendre. Les Ruthènes ont

vendu leurs produits manufacturés à la Hongrie. Leurs voies ferrées ont transporté en Hongrie le bois de leurs forêts; la désincorporation de ce territoire porterait donc préjudice en même temps aux Ruthènes et aux Hongrois. Car, de son côté, la Hongrie serait privée de ses derniers territoires boisés. Il ne lui resterait que 12% de ses forêts, ce qui aggraverait sensiblement ses conditions d'existence. Si, par contre, la Hongrie reste en possession de ces territoires, dont les forêts constituent un dixième des forêts de toute la Hongrie, l'industrie magyare y trouvera du bois, du sel, des matières premières et des forces hydrauliques. Elle y trouvera surtout le bois de sapin, si nécessaire à sa propre économie nationale, puisqu'il constitue un de ses principaux articles d'exportation.

Ainsi la Hongrie pourra améliorer son bilan commercial et fournir sa part des réparations. Rappelons qu'en temps de paix la Hongrie exportait pour 50 millions de couronnes de bois, dont une partie, d'une valeur de 20 millions de couronnes, se dirigeait vers la France et l'Italie. Comme la monnaie hongroise a une valeur moindre que la monnaie tchèque et comme, d'autre part, l'ancien syndicat des producteurs de bois a cessé d'exister, les deux pays mentionnés, la France et l'Italie, pour-

raient à l'avenir réaliser des bénéfices considérables sur ces exportations. D'autre part, l'industrie hongroise se trouverait en face d'une situation extrêmement difficile, et elle serait contrainte de se transplanter dans les contrées ruthènes montagneuses, où l'exploitation des forces hydrauliques et des produits enfouis dans le sol lui serait possible. Mais alors il serait juste que la Hongrie gardât le contrôle de ses forêts qui, en quelque sorte, sont les écluses de la plaine qu'elles protègent contre le danger d'inondation. Dans ces quatre comitats, on rencontre également des mines de sel. En privant la Hongrie de ces mines au profit des pays où elles abondent, on la contraindrait à acheter ailleurs le sel nécessaire à sa consommation, la mettant dans l'impossibilité de payer les articles industriels dont elle aurait besoin. Elle tomberait, comme l'Autriche, à la charge de l'Entente, et ne serait plus qu'un poids mort dans le bilan des Puissances Alliées et Associées.

Voilà pour le côté économique. Quant au côté moral, il importe de rappeler que c'est en raison du principe des nationalités que l'on veut arracher à la Hongrie ce territoire. Or, 90·4 % des populations urbaines sont magyares. Dans une situation semblable, la Pologne a été investie d'un mandat sur les territoires ukraniens de la Galicie. Mais en

Hongrie, une séparation de cet ordre ne serait pas nécessaire, car ici les minorités n'ont jamais été étouffées. Pendant des siècles, Ruthènes et Hongrois ont joui des mêmes droits politiques. Si donc les Ruthènes de Hongrie sont arriérés au point de vue intellectuel, ce retard dans leur développement social n'est point dû à une oppression nationale ou intellectuelle, mais à un concours de circonstances d'un ordre différent. Et c'est par le même concours de circonstances que les Hongrois sont arrivés à former 93·5 °/₀ de lá classe intellectuelle fixée à la campagne. Cette forte proportion des Hongrois s'explique facilement par le fait que les intellectuels ruthènes aimaient à se déclarer Hongrois ; ensuite que le genre de vie agricole adopté par les Ruthènes éloignait les enfants des écoles primaires, pourtant assez nombreuses dans ce pays. Finalement dans les écoles confessionnelles on enseignait uniquement la religion. D'autre part, l'établissement des écoles dirigées par l'État fut toujours entravé par le clergé. Ainsi s'explique le fait que, sur les 67,778 Ruthènes au-dessus de vingt-quatre ans, il n'y en avait que 18,816 sachant lire et écrire. Par contre, les habitants des campagnes apprenaient volontiers le hongrois, la connaissance de cette langue leur facilitant l'accès de la plaine. Dans le comitat de Bereg 75·7 °/₀,

dans celui d'Ung 51·6%, dans celui de Máramaros 66·3%, enfin dans celui d'Ugocsa 63·2% des Ruthènes parlent le magyar. Pour bien juger la situation, il faut encore noter que dans lesdits comitats, 56·6%, 38·4%, 31·5% et 51·6% de la population était magyare ou bien allemande. Le peuple ruthène lui-même sentait cette prépondérance des Magyars, et, sans pression gouvernementale, choisit volontiers le hongrois pour langue d'enseignement dans les écoles confessionnelles de l'évêché d'Ungvár. Les Magyars n'ont pas essayé de coloniser les contrées ruthènes. D'après les données statistiques sur les migrations intérieures, 732 individus ont émigré de la plaine hongroise dans les montagnes ruthènes; par contre, 24,255 Ruthènes se sont établis dans la plaine. Dans le cadre de l'ancienne Monarchie Austro-Hongroise, ceux-ci pouvaient s'établir à leur gré dans les régions polonaises, ukraniennes, voire tchèques. Or, ils se sont dirigés vers la plaine magyare qui exerce sur eux une attraction naturelle. Ceux qui n'ont pu se fixer en Hongrie, et qui, en raison de l'aridité du sol natal et de la densité relative de la population ruthène, furent forcés d'émigrer, prirent le chemin de l'Amèrique, mais ne se dirigèrent jamais vers les pays de l'ancienne Autriche, car la prédilection des Ruthènes était la Hongrie et l'Amérique! Un fait

suffit à prouver que les Ruthènes se sentent dans leur élément en Hongrie: ils ont poussé leurs migrations jusqu'aux confins méridionaux de la Hongrie où ils ont fondé, dans le comitat de Bács-Bodrog, les communes de Keresztur et de Kuczura qui existent encore.

Action du Gouvernement Hongrois en faveur des Ruthènes.

Les migrations ruthènes avaient été provoquées par des causes économiques et non par des causes politiques. Le Gouvernement Hongrois avait organisé une vaste action pour améliorer le sort du pays ruthène et pour procurer à ses habitants attachés à la terre natale les moyens d'existence. Des experts du Gouvernement Hongrois ont recherché et mis en lumière les maux dont souffrait le pays ruthène: tels que le manque de terres, le retard économique et intellectuel, la rareté des capitaux et des occasions de travail.

Au prix de grands sacrifices, le Gouvernement Hongrois chercha à remédier à cet état de choses. Il fit de grands achats de terres, distribua des secours et du bétail, organisa le crédit foncier, l'enseignement agricole, et encouragea enfin l'industrie domestique, surtout celle de la vannerie et celle des fleurs artificielles. On peut dire que les Hongrois

ont repeuplé les massifs ruthènes de bétail, et les rivières de poissons et d'écrevisses! L'État prit en main l'organisation du travail. Il engagea dans ses domaines de Mezőhegyes 10,000 ouvriers par an. Le chiffre total des ouvriers employés atteint 99,522, qui, en dehors de la nourriture, gagnaient par leur travail 7.250,000 couronnes. La plaine hongroise était le „grenier" des Ruthènes qui, entravés par les événements des deux dernières années, sont privés de cette ressource et souffrent de privations et même de la faim. Car, dans le cadre du nouvel État où ils se trouvent, la protection de l'État leur fait défaut; ils ne reçoivent ni semences, ni greffes, ni machines agricoles. Par contre, dans l'unité organique de la Hongrie, le pays ruthène était l'objet d'une sollicitude particulière du Gouvernement Hongrois. Celui-ci se chargeait de la construction des routes et des chemins, lui accordait des crédits, et lui versait des indemnités en raison des pertes essuyées pendant la guerre. Cette action a coûté 34.280,693 couronnes à l'État Hongrois, qui n'a perçu dans ces comitats que 848,676 couronnes de taxes et d'impôts, somme formant à peine 2% des contributions directes de la Hongrie. Mais l'État a librement consenti à ces sacrifices, car la possession des forêts du comitat de Máramaros garantissait la Grande-Plaine contre

les dangers d'inondation, et les mines de sel de cette contrée assuraient l'approvisionnement de la population hongroise. Toutes ces données prouvent suffisamment que, pour rester viable, le pays entier ne saurait être arraché à la Hongrie et morcelé arbitrairement.

Dans la vie intellectuelle et économique, la loi se manifeste d'après laquelle les forces tendent dans la direction de la plus faible résistance. La contrée ruthène et la Grande-Plaine hongroise sont indispensables l'une à l'autre. L'Entente ne pourrait avoir l'intention de rompre l'unité des territoires connexes, et de condamner à la ruine les parties ainsi morcelées.

Ce pays ruthène n'a d'importance pour la Bohême ni au point de vue stratégique, ni au point de vue économique. Il n'appartient pas plus à la Bohême que jadis la Norvège à la Suède, dont l'union portait en elle les germes du divorce. Or, sans bois, sans sel et sans céréales, il est impossible de vivre, surtout si l'argent, tellement nécessaire, fait défaut. Par contre, tous les arguments historiques, économiques et ethniques parlent en faveur de l'union de ce pays à la Hongrie. Le principe des nationalités même, comprenant le droit de libre disposition, milite pour la Hongrie. Le peuple ruthène n'a jamais formulé d'ailleurs de plaintes contre la Hongrie, il n'a jamais

formé de partis politiques, n'a jamais été opprimé, en tant que nationalité, car, bien qu'à un niveau inférieur de la civilisation, ce peuple a su conserver ses traditions et ses coutumes. Dans ses écoles confessionnelles, il voulait apprendre le hongrois qui lui assurait de meilleures conditions d'existence dans la plaine. Lorsqu'en avril 1919, par crainte du bolchévisme, il fit appel à l'armée tchèque, il agit comme l'aurait fait tout autre, même Budapest, en face du même péril. Plus décisif que tout argument et plus conforme à l'esprit de l'Entente serait de consulter la population du territoire ruthène autonome au sujet de son appartenance. „On ne peut manier les peuples comme les figures d'un échiquier", a déclaré le président Wilson. Or, les quatre comitats en question n'ont jusqu'ici pas été consultés. Cette petite fraction de Ruthènes d'Amérique, 60,000 hommes à peine qui, sur des instigations étrangères, ont prononcé des déclarations anti-magyares, ne sauraient décider du sort de leurs frères de Hongrie dont le chiffre atteint un demi-million d'hommes, d'autant moins que l'Amérique elle-même réprime toute tendance politique spéciale de ses habitants.

L'annexion de ces quatre comitats amènerait la ruine de ce pays et par suite l'irrédentisme. Parmi tous les États voisins, la Hongrie

est celui qui possède le plus grand intérêt à ce que ce territoire ne lui soit pas pris, car cette possession est pour elle une impérieuse condition d'existence. Les événements viendront le confirmer.

L'annexion du territoire ruthène et l'Entente.

Au nombre des principes sur lesquels l'Entente a basé l'oeuvre de paix, nous retrouvons une déclaration faite le 5 janvier 1918, au Parlement anglais, par M. Lloyd George, déclaration affirmant que l'Entente ne se laisse pas diriger par l'idée de vengeance, mais par celle de la justice. Or, pour que l'Entente ne se laisse pas guider par une fausse lumière et ne donne pas à sa décision le caractère d'une vengeance, se mettant, par là, en contradiction avec ses propres principes, il importe de lui rappeler qu'une force seule pourrait arracher les quatre comitats à la Hongrie: la force des armes. Il convient également d'examiner les effets que produirait sur la politique générale l'annexion de ces territoires à la Bohême. Nous qui, en qualité de partie en cause, sommes à proximité des événements, nous sommes mieux à même de reconnaître l'enchaînement des circonstances que ceux qui, de loin, ne voient ces mêmes événements que filtrés ou éclairés par le jour dou-

toux de la partialité. Avant de tirer nos conclusions, citons d'abord les faits qui nous permettent une juste appréciation de la situation politique: le traité de paix conclu avec l'Autriche forma des comitats ruthènes de la Hongrie un État autonome placé dans le cadre de l'État Tchèque. En réalité, ce territoire constitue une partie distincte et facilement séparable de la Bohême. Ensuite, M. Tusar, président du Conseil tchèque, s'est prononcé en termes assez pessimistes sur les chances de ce territoire si peu cohérent. Un coup d'oeil sur la carte nous convaincra que ce territoire sert de trait d'union, d'après le voeu de l'Entente, entre l'État Tchéco-Slovaque et le territoire de l'Ukraine, c'est-à-dire la Russie reconstituée. En outre, à Prague paraît le journal russe *Ruckoe Dielo*, porte-parole de l'alliance russo-tchèque. Mentionnons également le voyage du politicien panslaviste Kramarz en Russie, où il se rendit auprès de Dénikine. De plus, en réunissant dans ces comitats les éléments les plus intransigeants des Ukraniens de Galicie, on prépare le bélier destiné à battre en brèche la Pologne. Peut-être même ce territoire, que l'on veut iniquement arracher à la Hongrie pourrait-il servir un jour de clé de voûte à une alliance plus vaste, redoutable menace non seulement pour le petit État Hongrois, mais encore pour

les premières Puissances de l'Europe. Une semblable union politique s'opposerait spécialement aux principes de l'Amérique qui, au nom de l'Entente, a déclaré qu'une alliance à tendances impérialistes mettrait en péril la paix du monde. L'âme de cette alliance est la Bohême, désignée comme telle et par sa situation géographique et par sa politique. L'intérêt des États de l'Europe et la durée de la paix exigent que ce territoire, gros de dangers ultérieurs, soit confié à un État isolateur dont l'intérêt primordial serait de désagréger le bloc politique en préparation. Cet État ne peut etre que la Hongrie, que ni parenté de race, ni politique intérieure ne lie à un groupe quelconque des Puissances. Un dernier point: la Hongrie est prête, dans la mesure de ses forces, à accepter, comme toutes les autres nations, sa part des réparations, dès que le compte de son „doit" et „avoir" sera arrêté, à condition toutefois qu'elle reste solvable. Mais si on la prive de son bois et de son sel, si son territoire est inondé, non seulement elle ne pourra répondre à ses engagements, mais encore elle sera, comme l'Autriche, réduite à faire appel à la compassion de l'étranger. Si, par contre, les quatre comitats restent dans le cadre de la Hongrie, celle-ci disposera de sel et de bois dont le profit économique tournera à l'avantage uni-

versel. Si les comitats sont annexés ailleurs, les sources économiques, pour des raisons ci-dessus énumérées, ne seront pas exploitées dans la mesure du possible et les bénéfices en seront absorbés par l'armée et la politique tchèques.

Nous avons présenté la situation en pleine franchise, confiants dans la sincère volonté qu'a l'Entente de réaliser une paix juste et durable, voeu unanime de la Hongrie et du monde entier.

Hornyánszky V., Budapest.